

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 16 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 10 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Farida REBOUH pouvoir à Christian TALLIO, Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Nadine PIERRE, Eric COUVEZ pouvoir à Jérôme SULIM, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK, Bernard FLOC'H pouvoir à Matthieu ANNEREAU

ABSENTS : Newroz CALHAN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Benjamin ZANG

DÉLIBÉRATION : 2025-065

OBJET : AGENCE DÉPARTEMENTALE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (ADPS) : VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

DÉLIBÉRATION : 2025-065
SERVICE : DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA REGLEMENTATION

OBJET : AGENCE DÉPARTEMENTALE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (ADPS) : VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

RAPPORTEUR : Jocelyn GENDEK

La prévention spécialisée est une pratique éducative dirigée vers les jeunes et leur milieu, qui intervient dans le cadre de la protection de l'enfance lorsque les risques d'exclusion sociale pour les jeunes sont évidents. Sans se substituer aux institutions fondamentales que sont la famille et l'Education nationale, elle est en mesure d'apporter une contribution originale à une politique préventive contre la délinquance.

La prévention spécialisée en Loire-Atlantique est régie par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui associe, outre le Département, les villes de Nantes, Saint-Nazaire, Rezé, Saint-Herblain et Orvault. Il s'agit d'un mode de gouvernance inédit, qui permet à tous les contributeurs financiers (membres de droit du GIP) de disposer d'une voix délibérative au sein de l'Assemblée générale.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ADPS et lui permettre de mener à bien ses actions, la contribution financière des membres signataires de la convention a été fixée conformément à la convention constitutive modifiée du GIP et à l'annexe financière annuelle, votée à l'Assemblée générale du 19 novembre 2024.

Les clés de répartition entre les membres, votées en 2023, sont restées inchangées :

- une contribution de 4,5 % des couts relatifs à la mobilisation des équipes (éducateurs et chefs de services) dans les quartiers ,
- une cotisation annuelle au GIP ADPS à hauteur de 1% des frais de structure de l'ADPS,
- une prise en charge par les villes de tous les coûts afférents aux locaux sur les quartiers.

Ainsi, la contribution annuelle de Saint-Herblain au titre de l'année 2025 s'élève à 22 384 € (contre 21 501 € en 2024), auxquels s'ajoute la régularisation au titre de l'année 2024, qui se monte à 455 €. Le montant total appelé en 2025 est donc de 22 839 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement, au titre de l'année 2025, de la somme de 22 839 € à l'Agence Départementale de Prévention Spécialisée (ADPS) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la Tranquillité publique et à la Prévention des risques à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville (imputation 65748 11 53005), exercice 2025.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 16/06/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Benjamin ZANG

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 19 juin 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 19 juin 2025